

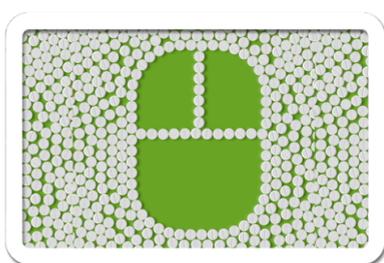


Formations e-santé Wallonie

4.500 PARTICIPATIONS EN 2017 !

Toute l'équipe du projet e-santé Wallonie vous **souhaite d'excellentes Fêtes et une année à venir pleine de promesses et de succès !** Avant de nous tourner vers 2018 pour y intensifier encore nos activités, nous avons sorti la calculette. Nos formateurs n'ont pas chômé cette année, partageant leur savoir technique avec un nombre croissant de prestataires de première ligne. Et, d'après les retours reçus, à la grande satisfaction de ces derniers. **Merci aux milliers de participants 2017 pour leur intérêt et leur confiance !**

[... lire la suite](#)

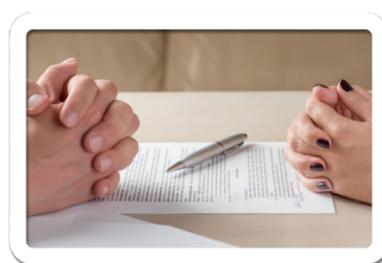


Prescription électronique

Les derniers développements

Les choses se sont précipitées dans le dossier e-prescription, pile après l'expédition de notre newsletter de fin novembre dans laquelle nous faisons le point. Ce n'est donc pas un luxe de recommencer l'exercice, en bref et en se concentrant sur les infos les plus fraîches actuellement disponibles.

[... lire la suite](#)



Déploiement de l'e-santé

L'accord médecins-mutuelles lui fait la part belle

Le 19 décembre, un nouvel accord « médico-mut » pour 2018 et 2019 a été signé entre le corps médical et les organismes assureurs. Veiller au déploiement de l'e-santé trône parmi les principes de base énoncés dans le texte. Des points d'action ont été identifiés pour tendre à cet objectif.

[... lire la suite](#)



UN LEXIQUE TOUT FRAIS POUR S'Y RETROUVER

Vous vous lanceriez bien dans « l'e-santé » mais vous vous dites que s'y mettre réclame de maîtriser tout un jargon et, d'emblée, cela douche vos bonnes résolutions... Rassurez-vous, vous n'êtes pas seul(e) à entendre circuler des mots et sigles qui semblent nébuleux voire opaques : hub, métahub, interopérabilité, m-Health, PHR, BruSafe... Pour vous aider à décrypter ces notions, e-santé Wallonie a élaboré un **LEXIQUE, qui vient justement d'être ACTUALISE**. Faites-y un tour et devenez incollable sur, par exemple, les différentes variétés de dossiers : DMG, DMI, DPI, DPP...



UN COUP DE MAIN, ÇA NE SE REFUSE PAS

e-santé Wallonie vous propose un **ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ** dans la découverte de l'informatique et des outils de l'e-santé. Voyez comment profiter de ce **COACHING GRATUIT**. Et n'oubliez pas que, si vous heurtez à des soucis techniques quand vous employez l'un ou l'autre outil de l'e-santé, notre **HELPDESK** peut vous tendre une main secourable. Il suffit de le contacter via un **formulaire on line**, en précisant la nature du problème et la date et l'heure auxquelles vous voulez être recontacté(e).

e-santewallonie.be

FAGW | Fédération des Associations de Généralistes de la Région wallonne
Boulevard Zoe Drion, 1 | Espace Santé | 6000 CHARLEROI | contact@e-santewallonie.be

[Je ne souhaite plus recevoir la newsletter](#)



Formations e-santé Wallonie

4.500 PARTICIPATIONS EN 2017 !

Toute l'équipe du projet e-santé Wallonie vous souhaite d'excellentes Fêtes et une année à venir pleine de promesses et de succès ! Avant de nous tourner vers 2018 pour y intensifier encore nos activités, nous avons sorti la calculatrice. Nos formateurs n'ont pas chômé cette année, partageant leur savoir technique avec un nombre croissant de prestataires de première ligne. Et, d'après les retours reçus, à la grande satisfaction de ces derniers. Merci aux milliers de participants 2017 pour leur intérêt et leur confiance !

e-santé Wallonie décline ses formations en quatre degrés de technicité, depuis les considérations générales sur l'informatique et la prise en main d'un ordinateur jusqu'à l'exercice pointu, sans filet, en petit comité et sur un logiciel métier.

Les séances, organisées dans toute la Wallonie, sont ouvertes aux médecins généralistes, infirmiers, sages-femmes, dentistes, pharmaciens,



kinésithérapeutes, médecins spécialistes en pratique extra-hospitalière, ergothérapeutes, logopèdes, aides-soignants, etc. Selon leur niveau de complexité, les formations sont « mixtes » (mêlant plusieurs professions) ou spécifiques.

Sur 2017, e-santé Wallonie a enregistré (1):

- **384 participations** à des formations de niveau 0
- **1.444 participations** à des formations de niveau 1
- **954 participations** à des formations de niveau 2
- **1.771 participations** à des formations de niveau 3.

Soit un total de 4.493 participations, en progression par rapport à 2016, où ce total s'établissait à 3.743.

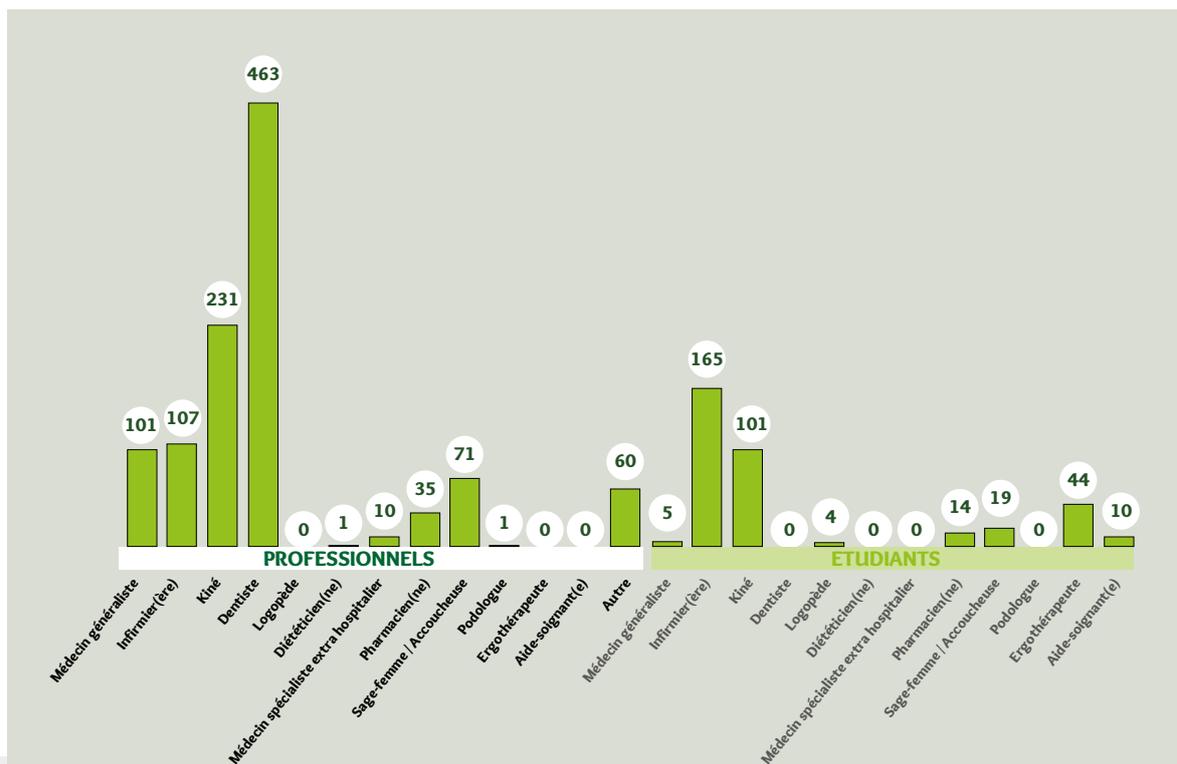
Ces chiffres s'entendent toutes professions (para)médicales de première ligne confondues. Certains métiers sont certes davantage représentés que d'autres dans certains niveaux (par exemple, ce sont aujourd'hui les médecins généralistes qui

peuplent massivement les séances de niveau 3) mais la dynamique touche toute la gamme des professions concernées et même les étudiants qui s'y destinent, ce dont e-santé Wallonie se réjouit.

Ainsi, en 2017, les infirmiers et kinés étaient-ils bien représentés dans les formations de base en informatique (avec, respectivement, 124 et 58 participations). Les dentistes ont pour leur part trusté les deux catégories suivantes, où l'on se familiarise avec les grands principes de l'e-santé, le partage électronique de données, le Réseau Santé Wallon, le sumehr, le certificat eHealth, l'identification via l'eID, l'usage de MyCareNet, la prescription électronique..., avec 463 participations en niveau 1 et 699 en niveau 2.

(1) nous présentons nos statistiques de fréquentation en participations plutôt qu'en participant/es. Les quatre niveaux proposés sont conçus pour s'enchaîner : un même professionnel peut suivre, sur la même année, plusieurs formations de technicité grandissante.

• Formation de niveau 1 : 1444 au total



Formations spéciales e-prescription

A peine lancées, déjà fort fréquentées

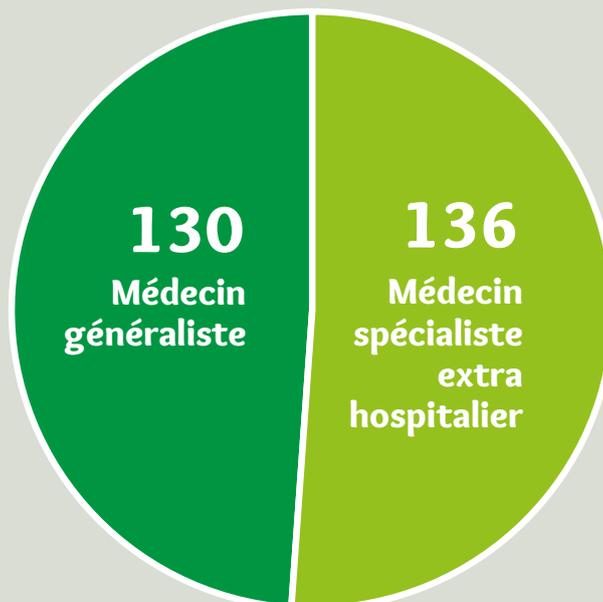
Depuis peu, e-santé Wallonie programme **des soirées informatives plus particulièrement dédiées à la prescription électronique** de médicaments en ambulatoire. Ce thème sera complété en 2018 par la découverte de l'application PARIS.

Pour mémoire, la généralisation de l'e-prescription, hormis pour les prescripteurs de plus de 62 ans et les cas de visites (à domicile ou en institution), est prévue pour le 1er juin 2018 (voir dans cette newsletter le sujet « Prescription électronique : les derniers développements »).

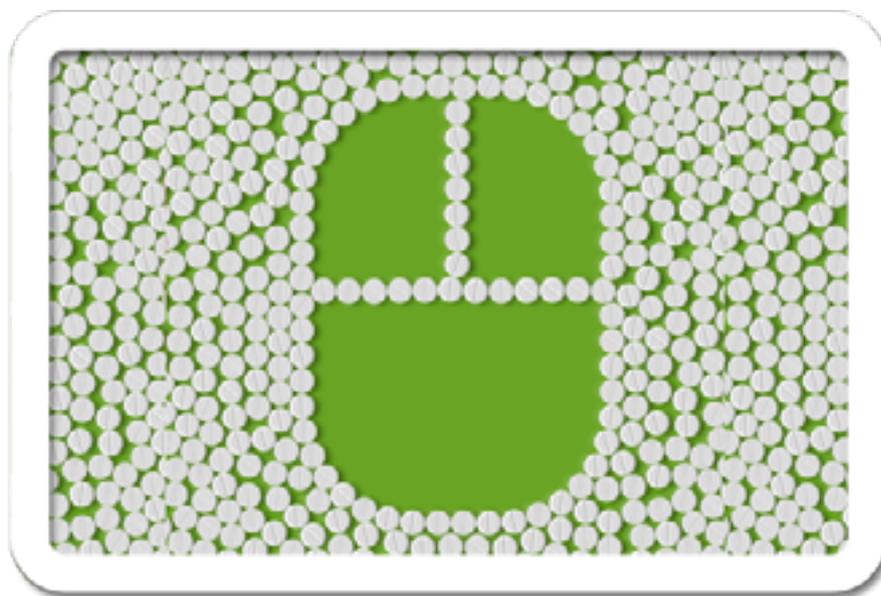
Les quelques séances de formation amorcées cet automne ont connu d'emblée un franc succès : 266 participations, d'une part de médecins généralistes (130), et de l'autre de médecins spécialistes en activité extra-hospitalière (136). A noter que l'obligation d'e-prescription touche également les dentistes et les sages-femmes.

Retrouvez dans le [calendrier dynamique d'e-santé Wallonie](#) les soirées programmées près de chez vous dans les mois qui viennent. Ce que vous y apprendrez ? La façon d'établir une prescription électronique, les prérequis informatiques pour ce faire, la question des cas de force majeure, et - dès que possible - les fonctionnalités de l'outil PARIS...

A propos de ce dernier, une version utilisable par les prescripteurs ayant installé un certificat eHealth sur leur ordinateur devrait être diffusée incessamment par les autorités. Une seconde version, n'exigeant pas de certificat, est promise avant le 1^{er} juin 2018.



Automne 2017 - Formations à la prescription électronique : 266 participations



Prescription électronique

Les derniers développements

Les choses se sont précipitées dans le dossier e-prescription, pile après l'expédition de notre newsletter de fin novembre dans laquelle nous faisons le point. Ce n'est donc pas un luxe de recommencer l'exercice, en bref et en se concentrant sur les infos les plus fraîches actuellement disponibles.

Lors du premier Comité de l'assurance de décembre, à l'Inami, l'obligation de prescrire électroniquement a été **officiellement post-posée au 1^{er} juin 2018**.

Les prescripteurs ayant **plus de 62 ans** à cette date en sont **dispensés**, de même que les prescripteurs de tout âge **en visite** au chevet du patient (chez lui et en MR(S)).

Un « protocole de secours » est en préparation, dans lequel seront listées les situations d'urgence justifiant que le prescripteur, pour **cas de force majeure**, prescrive « à l'ancienne », sur papier.

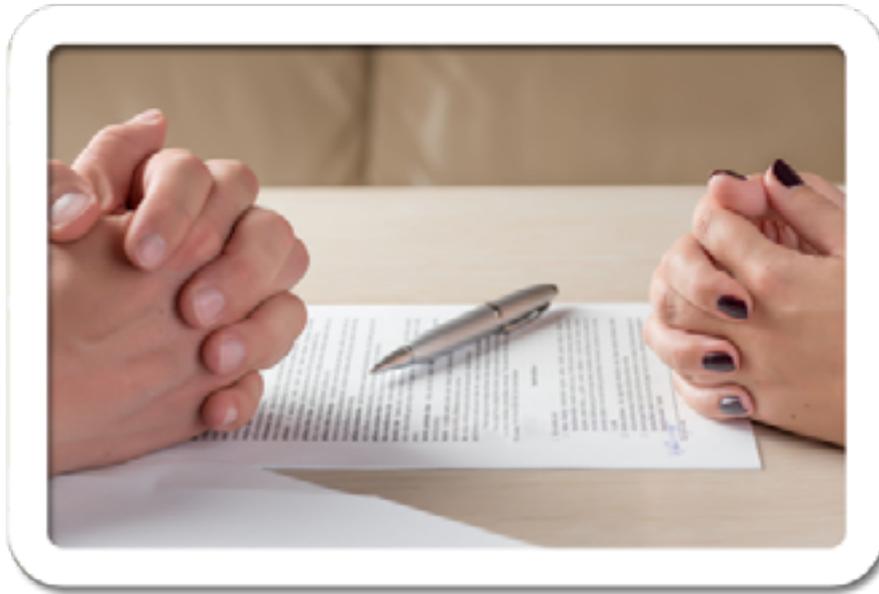
Les autorités annoncent une « **dématérialisation** » de la **prescription électronique** pour mi-2019. L'expression renvoie à la disparition de la « preuve » qu'il faut actuellement imprimer et remettre au patient, porteuse d'un code-barres que le pharmacien scanne pour accéder à l'e-prescription concernée). Des alternatives à ce système seront examinées l'an prochain.

L'Inami prédit également **l'instauration de la prescription mobile** (à partir de smartphones ou tablettes) pour cette même échéance de mi-2019. L'analyse technique est en cours, et des versions mobiles de logiciels seront mises à disposition progressivement.

DES DÉTAILS À BONNE SOURCE

Si vous désirez en savoir plus :

- voyez notre [newsletter de novembre](#)
- faites un crochet par le [récapitulatif proposé par l'Inami](#). Il fait le tour de la matière en dix grandes questions.



Déploiement de l'e-santé

L'accord médecins-mutuelles lui fait la part belle

Le 19 décembre, un nouvel accord « médico-mut » pour les années 2018 et 2019 a été signé entre le corps médical et les organismes assureurs. Veiller au déploiement de l'e-santé trône parmi les principes de base énoncés dans le texte. Des points d'action ont été identifiés pour tendre à cet objectif.

La commission médico-mutualiste a décidé d'une dizaine de réflexions et d'actions à lancer pour soutenir l'essor de l'informatisation médicale et de l'e-santé et répondre à certaines préoccupations exprimées par « la base ». A commencer par l'instauration pour fin mars d'une plateforme de concertation permanente entre les différents protagonistes : médecins utilisateurs, fournisseurs de logiciels, mutuelles et administrations publiques concernées.

L'accord prévoit d'investir dans le monitoring de la performance et de la continuité de tout le système de l'e-santé, qui repose sur différentes applications en interaction. Outre ce monitoring, la plateforme eHealth est mandatée pour élaborer en 2018 un plan d'intervention, de sorte à remédier dans les meilleurs délais aux bugs, incidents et lenteurs qui peuvent grever le fonctionnement de l'ensemble. Dans la même logique, il est envisagé d'améliorer l'efficacité des divers helpdesks concernés.

Le texte enjoint encore à améliorer la communication entre les première et deuxième lignes de soins, à mieux exploiter le potentiel de simplification ad-

ministrative qu'a l'e-santé ou encore à implémenter en cours d'année la facturation électronique globale entre médecins et mutuelles (qui se limite actuellement aux prestations en tiers payant).

L'accord prévoit des incitants financiers pour les médecins généralistes adhérant à la dynamique de l'e-santé. Ils seront modulés en fonction de l'usage effectif des applications et des e-services concourant

- soit à la qualité des soins dispensés, en liaison avec le dossier médical global (chargement de sumehrs, emploi du schéma de médication...)
- soit à la gestion par voie digitale de certaines tâches administratives et formalités (prescription, facturation, demandes d'autorisation de remboursement de médicaments...)

POINT 4.2. ET SUIVANTS

Le texte officiel de l'accord 2018-2019 est disponible sur le site de l'Inami. Les éléments concernant l'e-santé commencent en page 11, point 4.2. et suivants.